



# Redevance Incitative

## le récap'

### Mise en place de la redevance incitative

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la redevance incitative entre en vigueur et la collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte. Une facture à titre informatif, qu'il ne faudra pas payer, est envoyée en fin d'année 2023. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) reste à payer en 2023.

**Notre objectif, bien trier pour remplir le sac jaune et ne sortir son bac que lorsqu'il est plein.**

### Comment est calculée ma facture ?

Les foyers sont dotés d'un bac dont la taille est déterminée par le nombre de personnes qui y vivent.

La facture est composée d'une part fixe qui comprend 15 levées annuelles et d'une part variable dont la facturation démarre à la 16<sup>ème</sup> levée pour chaque levée supplémentaire.

Grille bacs	Pour les foyers dotés d'un bac individuel			
Nombre de personnes dans le foyer	1 p	2 p	3-4 p	4-5 p
Modèle de bac	80l	120l	180l	240l
Abonnement	38 €	38 €	38 €	38 €
Forfait 15 levées / an	117 €	161 €	227 €	293 €
<b>Total</b>	<b>155 €</b>	<b>199 €</b>	<b>265 €</b>	<b>331 €</b>
Levées supplémentaires	8 €	11 €	15 €	20 €

### Grille points apports volontaires

### Pour les foyers qui ne peuvent pas utiliser un bac individuel

Nombre de personnes dans le foyer	1 p	2 p	3-4 p	4-5 p
Nombre d'ouvertures (sacs de 50l maximum)	24	36	54	72
Abonnement	38 €	38 €	38 €	38 €
Forfait annuel	117 €	161 €	227 €	293 €
<b>Total</b>	<b>155 €</b>	<b>199 €</b>	<b>265 €</b>	<b>331 €</b>
Ouvertures supplémentaires	5 €	5 €	5 €	5 €

### Qu'est-ce qui change concrètement ?

#### • J'ai été doté d'un bac

Je sors mon bac lorsque celui-ci est plein à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le collecteur passe une fois par semaine et je suis facturé pour chaque levée au-delà du forfait de 15 levées annuelles.

#### • Je n'ai pas encore été doté d'un bac

Je contacte le service au numéro vert ci-dessous afin de convenir d'un rendez-vous.

**• Je ne peux pas entreposer de bac dans mon logement, j'habite dans une rue étroite** Je contacte le service au numéro ci-dessous afin de trouver une solution adaptée (pose d'une serrure sur le bac, regroupement en points d'apports volontaires...).

#### • Je vis dans un immeuble de grande hauteur

Pour permettre la collecte, des points d'apports volontaires sont mis en place. Chaque foyer est doté d'un badge permettant d'ouvrir la trappe d'accès des colonnes pour des sacs de 50l maximum. La distribution des badges est effectuée par mon propriétaire ou par envoi postal.

# REDEVANCE INCITATIVE

# RÉDUISONS NOS POUBELLES

Le passage à la redevance incitative a pour objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères non recyclées.

**Encore 78% des déchets présents dans les ordures ménagères ne sont pas triés et donc non recyclés !**

**22%** d'emballages

Métaux, sacs plastiques, blisters, briques alimentaires, barquettes...

**POUBELLE JAUNE**

**45%** de biodéchets

Épluchures, thé, café, œufs, petits déchets du jardin...

**COMPOSTEUR**

**4%** de verres

Bouteilles, bocaux, flacons de parfum, pots...

**BORNE VERTE**

**2%** de papiers

Journaux, magazines, catalogues, enveloppes, feuilles, publicités...

**BORNE BLEUE**

**2%** de textiles

Vêtements et chaussures usagés, autres tissus...

**BORNE TEXTILE**

**3%** de déchets spéciaux

Fer, carton brun, gravats, mobilier, produits toxiques...

**DÉCHETTERIE**

**ORDURES MÉNAGÈRES NON TRIÉES**

